



*Section CFDT des personnels
de la Région Normandie*

CHSCT DU 28 AVRIL 2020

DECLARATION PREALABLE DES REPRESENTANTS CFDT

Mesdames et Messieurs les membres présents à ce CHSCT,

Inédit : que l'on n'a encore jamais vu ou entendu

Voilà ce que nous vivons collectivement et qui bouscule le monde professionnel, social et économique mais aussi personnel et familial. Nous le savons tous et nous sommes pleinement conscients des efforts fournis et qui restent à fournir pour sortir de cette crise en ayant tiré les enseignements sur nos modes de fonctionnement.

Cette période nous pousse aussi à réinventer nos pratiques et nos modes d'intervention pour en faire une aubaine et se recentrer sur l'essentiel à savoir le capital humain qui compose la collectivité. Nous sommes fiers d'en être les représentants et nous réaffirmons notre engagement pour accompagner les évolutions et adaptations de nos nouvelles conditions de travail actuelles et post dé confinement.

Les modalités de consultation des représentants du personnel qui ont pu être mises en place notamment pour échanger régulièrement avec le secrétaire du CHSCT, qui assure le lien entre les représentants du personnel des 2 organisations syndicales, sont essentielles mais la **CFDT** aurait souhaité y être associée en tant que telle même si des contacts peuvent s'organiser avec la DVT.

Pour la **CFDT**, les échanges, mêmes multilatéraux, même de qualité, ne peuvent se substituer aux instances.

Ainsi, nous déplorons la réduction du nombre de participants pour ce CHSCT, au motif qu'il s'agissait de garantir la qualité des échanges. Si les textes permettent la tenue des instances en visioconférence, ils n'exonèrent pas la collectivité de convoquer l'ensemble des membres titulaires. D'autant que nous constatons

que l'ensemble des élus régionaux sont invités à participer aux réunions de la Commission permanente.

Les représentants de la **CFDT** regrettent de ne toujours pas être en possession du plan de continuité mis en place dans chaque direction et insistent pour être concertés préalablement aux opérations de préparation au retour à l'emploi des lycées et des sites. Nous sommes tout à fait en mesure de contribuer en amont aux réflexions qui conduiront aux dispositions à mettre en place. Notre expertise du terrain, notre connaissance du climat social et notre vigilance sur le respect des droits sont indubitablement un atout pour un dialogue social constructif donc réussi comme nous le souhaitons et l'avons rappelé en fin d'année 2019.

Enfin, solennellement, nous terminons cette déclaration en insistant sur les facteurs de risques psycho-sociaux engendrés et majorés pendant cette crise car ne l'oublions pas, nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne pour traverser cette période. En effet, les frontières entre la vie professionnelle et personnelle ont explosé, les modes de travail sont radicalement différents, les pratiques de management improvisées et la problématique de la double autorité dans les lycées encore démontrée. Réussir à travailler en sécurité sanitaire en premier lieu mais aussi gagner en confiance et mesurer l'impact de ces bouleversements pour adapter les conditions de reprise seront essentiellement nos priorités.

Merci de votre attention.

Les représentants **CFDT** au CHSCT